

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : UNIPAK UV 286 874 LITHO INK  
UFI : 2UV6-401C-T00K-UHXJ  
Code du produit : 026853N40

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART Suisse SA  
Route de la Brasserie 2  
1963 Vétroz  
Téléphone : +410273454800  
Téléfax : +410273454859  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
4.0	30.01.2024	102000034456	Date de la première version publiée: 01.08.2022

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with acrylic acid, bisphenol A, epichlorohydrin and nonanoic acid  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a,a'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[w\_hydroxy-, polymer with 1,3-diisocyanatomethylbenzene, 2-propenoate (ester) 3,5,5-trimethylhexanoate (ester)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)  
4,4'-Isopropylidenediphenol, ethoxylated, esters with acrylic acid and isononanoic acid  
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid  
2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-(phénylèneméthylène)cyclohexa-2,5-dièn-1-one  
diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
cuivre	7440-50-8 231-159-6  01-2119480154-42	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 25 - < 50
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with acrylic acid, bisphenol A, epichlorohydrin and nonanoic acid	216689-76-8	Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a,a'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[w_hydroxy-, polymer with 1,3-diisocyanatomethylbenzene, 2-propenoate (ester) 3,5,5-trimethylhexanoate (ester)	2146146-71-4	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)	28961-43-5 500-066-5  01-2119489900-30	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
4,4'-Isopropylidenediphenol, ethoxylated, esters with acrylic	Non attribuée 919-846-5	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2;	>= 2,5 - < 10

**UNIPAK UV 286 874 LITHO INK**

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

acid and isononanoic acid		H411	
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9  01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	52408-84-1 500-114-5	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with acrylic acid and epichlorohydrin	68938-18-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one	474510-57-1 444-860-9 606-140-00-4  01-2119904050-59	STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	28961-43-5 500-066-5  01-2119489900-30	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1
2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-(phénylèneméthylène)cyclohexa-2,5-diène-1-one	7078-98-0 429-460-4 606-117-00-9	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 0,1 - < 0,25
amines, suifakyle hydrogéné	61788-45-2(90640-32-7) 262-976-6 612-284-00-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité	>= 0,0025 - < 0,025

**UNIPAK UV 286 874 LITHO INK**

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

		aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène	91-08-7 202-039-0 615-006-00-4	Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 %	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
4.0	30.01.2024	102000034456	Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale contre les feux métalliques  
Sable sec  
poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## **UNIPAK UV 286 874 LITHO INK**

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
4.0	30.01.2024	102000034456	Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures d'hygiène :

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène :

Pratiques générales d'hygiène industrielle.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage :

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (Poussière)	1 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	7440-66-6	VME	7 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cuivre	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/kg
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16,2 mg/m <sup>3</sup>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**UNIPAK UV 286 874 LITHO INK**

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,48 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,39 mg/kg
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16,22 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,92 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,15 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,39 mg/kg
amines, suifakyle hydrogéné	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,035 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,04 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cuivre	Eau douce	0,0078 mg/l
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic	Sol	0,00644 mg/kg

**UNIPAK UV 286 874 LITHO INK**

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

acid		
	Eau douce	0,00195 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,038 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Eau de mer	0,000195 mg/l
	Sédiment marin	0,0038 mg/kg
	Intermittent Release	0,00195 mg/l
	Intermittent water release	0,0195 mg/l
poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	STP	0,100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	235,6 mg/kg
	Sédiment marin	121 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	Eau douce	0,0057 mg/l
	Eau de mer	0,00057 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0168 mg/kg
	Sédiment marin	0,00168 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Sol	0,0011 mg/kg
amines, suifakyle hydrogéné	Eau douce	0,00026 mg/l
	Eau de mer	0,000026 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,55 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	3,76 mg/kg
	Sédiment marin	376 mg/kg
	Sol	10 mg/kg
	Intermittent Release	0,0016 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : or

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

### Pression de vapeur pour les composants:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid : 0,0032 Pa (20 °C)

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid : 0,0032 Pa (20 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 104

amines, suifakyle hydrogéné : < 1 hPa (20 °C)

diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène : 2,78 Pa (25 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,4 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.  
Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.512 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **cuivre:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### **cuivre:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **cuivre:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1):**

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### **Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:**

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Résultat : Irritant pour les yeux.

**amines, sulfakyle hydrogéné:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Résultat : Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**Composants:**

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with acrylic acid, bisphenol A, epichlorohydrin and nonanoic acid:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a,a'-[(1-méthylethylidene)di-4,1-phénylène]bis[w\_hydroxy-, polymer with 1,3-

diisocyanatométhylbenzène, 2-propénoate

(ester) 3,5,5-triméthylhexanoate (ester)

:

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-[(1-oxo-2-propényl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (3:1):**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Propylidynetriméthanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:**

---



## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.  
Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Organes cibles : Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Remarques : Donnée non disponible

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a,a'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[w\_hydroxy-, polymer with 1,3-

diisocyanatomethylbenzene, 2-propenoate

(ester) 3,5,5-trimethylhexanoate (ester)

:

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1):**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**amines, suifakyle hydrogéné:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a,a'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[w\_hydroxy-, polymer with 1,3-

diisocyanatomethylbenzene, 2-propenoate

(ester) 3,5,5-trimethylhexanoate (ester)

:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 1,49 - 4,74  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### **Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,52 (23 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,74

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

##### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Poudre de cuivre)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Copper metal powder)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Copper metal powder)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)  
**IMDG**

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

---

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with acrylic acid, bisphenol A, epichlorohydrin and nonanoic acid (Numéro sur la liste 3)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a,a'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[w\_hydroxy-, polymer with 1,3-diisocyanatomethylbenzene, 2-propenoate (ester) 3,5,5-trimethylhexanoate (ester) (Numéro sur la liste 3)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1) (Numéro sur la liste 3)  
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid (Numéro sur la liste 3)  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid (Numéro sur la liste 3)  
2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-(phénylèneméthylène)cyclohexa-2,5-dièn-1-one (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.



## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

---

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international

## UNIPAK UV 286 874 LITHO INK

Version 4.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000034456      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 01.08.2022

de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR